

## Droit à l'image publique

Par o1012, le 24/11/2019 à 07:40

Bonjour,

J'ai mis en ligne sur YouTube les images de ma vidéo-surveillance montrant le vol sur ma propriété privée de mon enseigne bord de route, en plein jour, route très passante, un Samedi soir de Mai 2018, 18:00 à 19:00, par 4 personnes dont on ne voit que les silhouettes et sans les nommer évidemment, et qui n'ont pris d'ailleurs aucune précaution pour se cacher :

https://www.youtube.com/channel/UCET2R0hln91S622aM\_iVJoQ ( cliquez sur l'onglet " Vidéos " )

Est-ce illégal?

Merci :o)

01012